COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 11h56
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_13-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2021

Délibération n°13

Date de convocation : le 15/12/21 Date d'affichage : le - 7 JAN. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 22 décembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - J.BALITOUT - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - JM.LHOMME - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - F.JOLY - P.MOZIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.LAHYANI - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - B.LEBEL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - R.CARLIER - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - C.COULON à F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI à JM.LHOMME - P.VAN HAMME à M.MACHAIN - C.VUAROQUEAUX à P.BIEDAL - C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.DUPONT - AM.SAUVEZ à D.PIERRE - F.POIDEVIN à Y.BUFFET - E.GOULLEUX à H.DAUCHEZ - A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE - M.BEAUFRERE à D.VALLIERE - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : F. HARANG - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - C.CHATELAIN - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - J.LECOMTE - C.LAMBERT - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Transports urbains et Mobilités Douces : recours à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour l'acquisition de deux bus motorisés au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)

Rapporteur : Maxime KELLER
Secrétaire de séance : Franck DEMAZURE

Exposé :

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public signé le 30 décembre 2015 avec la Compagnie des Transports du Pays de Laon, filiale de RATP Développement, les investissements et notamment l'achat des véhicules sont réalisés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Dans le prolongement de la Loi sur la Transition Energétique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon souhaite réduire la part des véhicules diesel dans sa flotte et améliorer le bilan carbone de son réseau de transport collectif. La solution bio gaz est aujourd'hui moins couteuse que la solution électrique, que ce soit au regard du coût d'acquisition des véhicules, ou des investissements à réaliser au niveau du dépôt bus.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a entamé depuis 2018 le renouvellement de son parc de bus diesel, par des véhicules GNV. Quatre bus standards

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr
N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

GNV ont déjà été achetés. Je vous propose donc de poursuivre le renouvellement de la flotte en achetant deux bus GNV supplémentaires et sortir ainsi deux bus diesel du parc âgé de 16 ans et 15 ans (norme d'émission euro 3).

La commande des 2 bus sera passée en décembre 2021 pour une livraison courant 1er semestre 2022.

Le coût prévisionnel de cette acquisition est de 580 000 € HT (290 000 € pour 1 bus).

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission transport du 30.11.2021,
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - De RECOURIR à la CATP pour l'achat de deux bus de type standard, motorisation Gaz naturel,
2 - De DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Transport 2021,
3 - D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 7 JAN. 2022

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 74
Nombre de conseillers présents	: 49
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00